Convention-cadre partenariat AP/HP - Ville de Paris

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Version	CME
Date	25-02-2015

Etat des lieux

- De nombreuses conventions existent entre l'AP-HP et la Ville de Paris dans des domaines et à des niveaux divers :
  - PMI, CIDDIST, Gériatrie,,,
  - Patrimoine, aménagement urbain
  - Subventions d'investissement ou de fonctionnement dans des domaines variés
  - Action sociale (mise en œuvre par AGOSPAP pour les 2 entités)
  - Recherche

  → Souhait d'une **convention globale** posant le cadre de la discussion, affirmant les priorités poursuivies dans la durée (2015-2019)

Les objectifs

- Etablir un partenariat dynamique entre l'AP-HP et la Ville de Paris autour de grands thèmes stratégiques pour les deux institutions, pour les cinq ans à venir, dans une optique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

- Définir des modalités de collaboration pérennes et affichées, pour donner à l'ensemble des actions menées conjointement par les deux parties une cohérence d'ensemble et une unité de méthode.

- Conserver le dynamisme existant des coopérations à l'initiative des directions de la Ville et des GH (déclinaison des principes).

Contenu, méthode et calendrier

- **Quatre projets principaux** de partenariat, même si la convention fait référence à d'autres thèmes (recherche, environnement, communication…). Ils sont portés par des comités de projet
- Pour chaque projet : des actions évolutives qui intègrent, lorsqu'ils existent, les projets ou conventions existants.
- Les deux secrétariats généraux sont maîtres d'œuvre ; un comité de suivi de la convention devra en faire l'évaluation
- Le projet sera présenté en mars devant le Conseil de Paris et les instances de l'AP-HP

- Signature prévue à ce stade en avril

1/ Accès aux soins et parcours de santé

- Intégrer des actions susceptibles de favoriser l'exercice de ville (secteur 1), favoriser les coopérations entre le premier recours et les hôpitaux (accès aux CS spécialisés, aux plateaux techniques…)

- Prendre en compte les travaux déjà lancés sur la coopération GH/centres de santé et les enrichir, y compris dans l'amélioration de la prise en charge des malades chroniques (avec une déclinaison locale GH – centre de santé, au cas par cas)

- Approfondir les partenariats sur le parcours naissance, la planification familiale, l'amélioration de la prise en charge des urgences

- Intégrer des actions de lutte contre la grande précarité, notamment pour l'aval des PASS

- Intégrer les éléments des projets médicaux de site (Hôtel-Dieu, Hôpital Nord) une fois ceux-ci approuvés

2/ Patrimoine foncier et aménagement des sites

- Disposer d'une méthode de travail sur le devenir des parcelles hospitalières libérées par des activités médicales, avec une visibilité de calendrier (cessions / modifications de PLU)

- Evolution du foncier : pour la Ville, étendre le parc de logement au gré des cessions ; pour l'AP-HP, financer l'investissement et adapter son patrimoine aux nouveaux modes d'activité hospitalière

- Reconvertir certains bâtiments pour abriter des logements étudiants, des activités médico-sociales ,sociales…

3/ Accueil des enfants parisiens dans les crèches hospitalières

- Réforme AP-HP des conditions d'accès aux crèches : convention avec les CAF, permettant l'éligibilité aux financements CAF en fonctionnement (psu) et en investissement (plan de modernisation des crèches) – ouverture des crèches hospitalières aux familles parisiennes, avec un objectif de 370 places (environ 20%) à échéance de cinq ans, objectif adapté aux disponibilités effectives crèche par crèche.

- Identification de surfaces ou de locaux hospitaliers susceptibles d'être aménagés en crèche (et gérés) par la Ville, à sa charge

→ Permet de participer aux engagements du programme de mandature de la Ville

4/ Action sociale et ressources humaines

- Refondation du dispositif conventionnel liant l'AP-HP et la Ville à l'AGOSPAP

- Adaptation des prestations aux nouveaux besoins identifiés (suites du rapport IGVP,DIA : discussion en cours)

- Intégrer et enrichir les collaborations existantes en RH